

# Réunion d'information pour chasseurs aux chiens courants

L'AFACCC 38, présidée par René Pichat, organisait le 6 septembre 2013 au siège de la fédération des chasseurs de l'Isère une réunion d'information. Parmi les intervenants, Alain Hurtevent, président de la fédération des chasseurs de la Drôme, présentait l'Association des Chasseurs Utilisateurs de Fréquences Assignées, ACUFA, dont il assure la présidence.

### Rappel des faits par Alain Hurtevent

Quand les colliers de repérage Garmin Astro 320, avec le GPS et les cartes associés sont arrivés, ils ont suscité une forte demande, mais ils utilisaient une fréquence non autorisée en France. (La police, la gendarmerie et les douanes peuvent effectuer des contrôles, une compétence que n'a pas l'ONCFS. Utiliser une fréquence sans posséder l'autorisation est puni de six mois d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.)

La loi prévoit qu'il est possible de faire une demande d'autorisation d'utilisation de fréquence, soit à titre individuel, soit par la voie d'une association. L'autorisation individuelle est accordée seulement pour le territoire du demandeur. L'intention était d'abord de demander une autorisation pour l'ensemble du département de la Drôme, en sachant que les chasseurs drômois ne pourraient pas utiliser leur appareil de localisation dans les départements limitrophes. Alain Hurtevent et Gérard Aubret président de la FDC 42 et de la fédération régionale Rhône-Alpes, décidèrent de tenter une demande d'autorisation pour l'ensemble du territoire français.

### La fréquence 155.600 mégahertz autorisée

Le 29 janvier 2013, l'ARCEP, l'Autorité de Régulation des Communications et des Postes, délivrait à l'ACUFA une autorisation d'utilisation de fréquences sur un canal simplex de 12,5kHz centré sur la fréquence 155.600 mhz pour l'ensemble du territoire national. Alain Hurtevent insiste : «Ce n'est pas un appareil qui a été autorisé, ce n'est pas une marque, c'est une fréquence. En conséquence, tous ceux qui utilisent ou qui viendraient à utiliser le 155.600 mhz sont éligibles à l'ACUFA».

### Deux études scientifiques présentées par Hervé Cart

Hervé Cart, vice-président de la FACCC et chargé de la communication au niveau national, a fait part d'un projet d'étude «Chasse aux chiens courants et dégâts de sangliers». La FACCC s'interroge sur la relation entre dispersion des sangliers par les chiens courants et niveau de dégâts aux cultures ou encore l'évolution de leur répartition spatiale. Un article est en cours à ce sujet.

Pour en savoir plus, René Pichat, président de l'AFACCC 38

Mail : renepichat@yahoo.fr - Tél. 06 14 68 41 76 ou Jocelyne Clavel- Tél. 06 88 66 38 41



*Alain Hurtevent est président de l'ACUFA, plus de mille possesseurs de colliers utilisant la fréquence 155.600 mhz ont rejoint cette association et reçu leur carte d'adhérent pour la saison 2013/2014 qui va du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante. Une adhésion coûte 15 euros. (Sans doute moins à l'avenir.)*